



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 11

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) saisit une importante quantité de produits alimentaires impropres à la consommation

Dans le cadre de ses missions de veille, de contrôle de la salubrité et de la qualité des produits alimentaires et de protection du consommateur, Les services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ont procédé le jeudi 27/01/2011 à la saisie d'une importante quantité de produits alimentaires impropres à la consommation.

Suite au contrôle d'un entrepôt de produits alimentaires se trouvant à la Préfecture de Salé, les services de la Direction Régionale de l'ONSSA de Rabat-Salé, Zemmour-Zaer, ont découvert 11350 kilogrammes de produits alimentaires impropres à la consommation, composés notamment de jus de fruits, de produits laitiers, de biscuits et de conserves de poissons périmés et mal conservés.

A l'issue de ce contrôle, il a été procédé, avec le concours des autorités locales et de la Gendarmerie Royale à la saisie à la destruction de ces produits. La procédure judiciaire à l'encontre des personnes suspectes a été engagée par les services compétents.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

06-73-99-78-38 ☐

www.onssa.gov.ma